



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Aurélie
Beauce-Sud

Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC

DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite
Municipalité,

QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QUE le calendrier ci-après a été adopté, à la séance régulière du 5 décembre 2016, relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront à 19 h, à la salle municipale, située au 149, chemin des Bois-Francis, Sainte-Aurélie, comté de Beauce-Sud :

- Lundi le 9 janvier 2017
- Lundi le 6 mars
- Lundi le 1^{er} mai
- Lundi le 3 juillet
- Mardi le 5 septembre
- Lundi le 13 novembre
- Lundi le 6 février
- Lundi le 3 avril
- Lundi le 5 juin
- Lundi le 7 août
- Lundi le 2 octobre
- Lundi le 4 décembre

DONNÉ À SAINTE-AURÉLIE, CE 6 DÉCEMBRE 2016.

Stéphane Héту
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 6e jour du mois de décembre de l'année deux mille seize (2016).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6e jour du mois de décembre de l'année deux mille seize (2016).

Stéphane Héту
Directeur général | Secrétaire-trésorier